

RÉBÉNACQ. Vincent Labastarde, 35 ans, a été condamné hier soir à quinze mois de prison ferme, suite à la mort par overdose, en 2005, d'un adolescent de 18 ans qu'il avait fourni en cocaïne et en héroïne

Condamné pour l'overdose d'un jeune de 18 ans

■ Le 4 novembre 2005, Davy, 18 ans, mourait d'une overdose, à Rébénacq. La veille au soir, il avait sniffé sept rails d'héroïne et de cocaïne, chez l'oncle de sa petite amie alors : Vincent Labastarde, 33 ans, un toxicomane du village que sa famille croyait tiré d'affaire. Or s'il avait déjà touché au cannabis, Davy n'était pas accoutumé aux drogues dures, comme devait le révéler l'expertise capillaire.

Vincent Labastarde avait à répondre hier, devant le TGI de Pau, non seulement d'homicide involontaire mais aussi de non-assistance à personne en danger. Car Labastarde ayant été informé que Davy, hebergé dans la famille de sa nièce, n'allait pas bien, qu'il avait vomi, saigné du nez après cette lamentable « soirée dope », avait vaqué à ses occupations sans s'en soucier autrement.

Mais au vrai, personne ne s'est vraiment alarmé de la santé de l'adolescent, hormis son amie alors âgée de 15 ans. Il y a eu d'évidence un tragique quiproquo sur le véritable état de Davy. Labastarde a fait cet aveu : « Pour moi, une overdose c'était en se faisant une intraveineuse, je ne pensais pas que c'était possible avec un rail ». Du reste, le tribunal n'a finalement pas retenu la non-assistance à personne en danger, à son encontre.

À l'époque, Vincent Labastarde faisait croire à ses proches qu'il n'était plus toxico, alors qu'il avait replongé l'été précédent, fragilisé par la mort de son père. Deux de ses fournisseurs comparaissaient à ses côtés, hier : Azevedo et Ludovic Adèle, ce dernier n'étant qu'un pourvoyeur occasionnel. Aucun des deux n'a

jamais été en contact avec l'adolescent.

3 g d'héroïne par jour. « Je m'en veux beaucoup de lui avoir proposé cette drogue, a confessé Vincent Labastarde, mais j'étais tellement pris par le produit ». Trois grammes d'héroïne par jour, avec un peu de cocaïne occasionnellement.

« Est-ce que vous n'avez pas le sentiment, tous les trois, d'avoir tissé autour de ce "petit garçon", un piège, le piège de la drogue ? » a interrogé M. Maurel, reprenant l'expression d'Azevedo.

Ce qui révolte le procureur, c'est que sachant Davy en proie à des maux d'estomac, maigrissant à vue d'œil depuis quelques jours, Labastarde l'ait poussé à consommer de la drogue dure, et dans quelle quantité ! « Quand on est

malade de la drogue comme vous le revendiquez, on ne se met pas en situation de contagion vis-à-vis des autres [...] Vous êtes le seul qui a donné la mort, grâce à la cocaïne et l'héroïne données par d'autres ».

Pour son avocat M^e Christophe Arcaute, cette inconscience mortelle de Labastarde ne s'explique que « parce qu'il était dans son poison et dans sa folie ».

Vincent Labastarde a été condamné à quatre ans de prison dont 33 mois avec sursis, Azevedo à trois ans dont deux avec sursis, Adèle à un an avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans. En outre Labastarde devra verser 43 000 € de dommages et intérêts aux parents et aux deux sœurs de la victime, constitués partie civile. **: Th.L.**

PAU Trois vols de voitures à l'actif d'un mineur

■ Dans la nuit de mardi à mercredi à 0h50, les policiers paloï ont interpellé deux jeunes gens sur un scooter volé. Ils ont été placés en garde à vue. L'un a été relâché et sera convoqué devant le juge des enfants. Pour l'autre, son cas est différent. Âgé de 16 ans, originaire de la région parisienne et pris en charge par le foyer de Montaut, il est soupçonné d'avoir volé ou participé à des vols de deux voitures, un fourgon et une moto. Le 12 mai 2005 à Billère, disparaissait une Citroën Saxo, volée dans le garage d'une propriété privée, ramenée sur son lieu d'habitation quelques jours après : les policiers ont retrouvé ses empreintes digitales.

Une moto dérobée aussi.

Le même soir à Montaut, sur le même mode opératoire et dans une chronologie correspondante, c'est un véhicule utilitaire et une moto qui étaient dérobés. La moto a été retrouvée peu de temps après, à Billère, près du garage de la Saxo. Ensuite, dans la nuit du 13 au 14 mai, une Ford Escort et une autre voiture se sont également envolées sauf que les policiers de la BAC ont arrêté, en flagrant délit, trois individus dont notre mineur. Celui-ci a avoué les faits que les fonctionnaires lui imputent. Une information judiciaire a été ouverte, un autre adolescent, lui aussi pris en charge par le foyer de Montaut a été arrêté et placé en garde à vue. Ils seront présentés devant le juge des enfants.

URGENCE MAIN SUD-AQUITAINE. Une heure après un accident survenu à Bonloc, où un ouvrier a eu la main sectionnée, le patient était opéré à Bayonne

Une greffe exceptionnelle

: Véronique Fourcade

LES FAITS. Le 19 mai, à 5 h 50, un ouvrier de l'usine Bonloc à Bayonne, a eu la main droite sectionnée dans une chaîne de découpe. Une heure après l'accident, cet employé, âgé de 41 ans, était au bloc opératoire de l'hôpital de Bayonne. Durant six heures, une équipe d'urgence main Sud-Aquitaine procédait à la réimplantation du membre sectionné.

Pour le docteur Joël Rezzouk, chirurgien de la main au Centre hospitalier de la Côte Basque, le mot d'exceptionnel s'impose dans la prise en charge de l'accidenté du travail dont la main a été sectionnée le 19 mai.

Ce jour-là, tout le réseau Urgence main Sud-Aquitaine, a fonctionné de manière exemplaire pour donner à la victime les meilleures chances de retrouver sa main. « On n'est pas encore fixé sur le succès de la greffe » précise le chirurgien. « Il faut attendre trois semaines avant de se prononcer mais chaque jour qui passe est une petite victoire. »

Une victoire due à un travail d'équipe à tous les niveaux : « Le travail de prévention des accidents qui est de mieux en mieux fait, notamment sur les postes de travail. Les réflexes sont aussi en train de rentrer dans les mœurs pour les premiers gestes à tenir après l'accident » constate le responsable en soulignant le travail des urgentistes du Samu.

Opéré une heure après. Le docteur Mokni, qui dirige ce service, détaille les actes qui ont permis au patient d'être en salle d'opération une heure après le drame : « les prélèvements sanguins sur la victime sont faits dès notre arrivée.



Greffe de la main. Ce type d'opération chirurgicale n'est pas fréquent

PHOTO ARCHIVES THIERRY DAVID

La cellule d'urgence médico-psychologique est intervenue

Créées à la fin des années 1990 après les attentats du métro parisien, les cellules d'urgence médico-psychologiques peuvent être activées pour des drames impliquant un nombre de personnes restreint, souvent les premiers témoins d'un accident.

La cellule est, elle aussi, activée par le Samu qui, sur les lieux de l'accident où il intervient, va indiquer à ceux qui ont alerté les secours ou étaient témoins de l'accident qu'ils peuvent être aidés. « On signale l'existence de

cette aide et on remet un papier avec les coordonnées. Souvent, sous le choc, les gens disent qu'ils préfèrent ne pas en parler mais, quelques heures après, ou le lendemain, ils appellent » constate un urgentiste. Le docteur Catherine Lambic est responsable des urgences psychiatriques. Selon l'importance de l'accident, elle prévoit des suivis individuels ou en groupe par les cellules d'urgence médico-psychologiques qui sont généralement composées d'un binôme infirmier-psychologue.

Tout part aussitôt au laboratoire d'analyses. Pendant qu'on organise le transport, nous donnons les indications nécessaires à la préparation des équipes : infirmiers, anesthésistes... Lors-

que le malade arrive à l'hôpital, tout le monde est prêt à commencer ». Cette rapidité est primordiale pour assurer le succès d'une greffe. Le docteur Rezzouk insiste : « s'il avait fal-

lu transporter le patient à Bordeaux ou à Toulouse, l'opération n'aurait pas pu avoir lieu dans des délais aussi courts, même avec la mobilisation d'un hélicoptère. Il faut aussi compter avec la saturation des urgences dans les Centres hospitaliers universitaires. Ce genre d'événement justifie pleinement l'existence d'Urgence main à Bayonne, comme le troisième axe indispensable d'un trépied dans le Sud-Ouest. »

Le chirurgien rend visite deux fois par jour au quadragénaire opéré le 19 mai. « Pour l'instant, tout se passe bien. Il faut savoir que plus le morceau de membre greffé est gros, plus les risques d'infection sont importants. Notre boulot, c'est que cette partie un moment détachée du corps recommence à vivre avec lui ».

Pic de la Sagette : la victime devra patienter... dans son fauteuil

Cour d'appel Pau. Hier, la cour d'appel de Pau n'a pas rendu l'arrêt concernant le dossier du crash d'hélicoptère du pic de la Sagette, au-dessus d'Artouste. La Cour a ordonné une expertise technique pour déterminer les causes de l'accident et une expertise médicale sur la victime, Dominique Tuot. Cet ancien salarié d'Orange qui se trouvait dans l'appareil le 4 août 2005 a été grièvement blessé lors du crash et vit désormais cloué sur un fauteuil roulant. Le pilote de l'hélicoptère, Jean-Philippe Duprat, de Lescar avait été condamné le 25 mai 2007 à un an de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Pau pour blessures involontaires. La cour d'appel réexaminera le dossier à une nouvelle audience le 5 février 2009.